



PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL
DE LA
COMMUNE DE FRIBOURG

DOSSIER DE LEGALISATION

MODIFICATIONS RELATIVES
AU

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

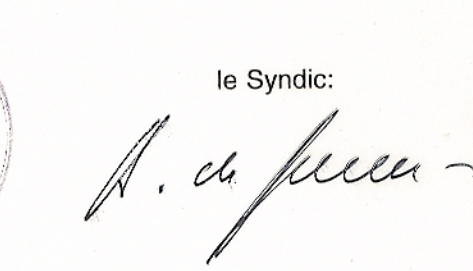
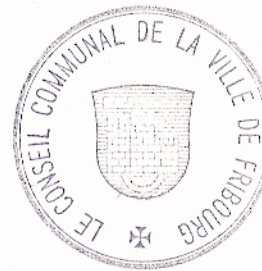
ECHELLE 1:5000

Mise à l'enquête publique du 12 MAI 1995 au 13 JUIN 1995

Adopté par le Conseil communal de la ville
Fribourg, le 31 OCT. 1995

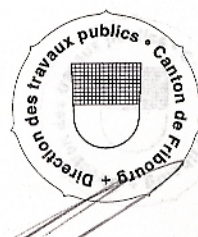
le Secrétaire de ville:

le Syndic:



Approuvé par la Direction des travaux publics

Fribourg, le 30 OCT. 2002



Le Conseiller d'Etat, Directeur

LEGENDE

PLAN DES ZONES

- ZONE DE VILLE III (ZV III)
- ZONE D'ACTIVITE II (ZA II)
- ZONE D'ACTIVITE II (ZA II)
(PERIMETRES A B ET C FIXANT UNE HAUTEUR DIFFERENCIEE DES BATIMENTS)
Mesures nouvelles ne concernant que les dispositions relatives à la hauteur des bâtiments
- ZONE DE CONSTRUCTIONS D'UTILITE PUBLIQUE (ZCUP I)
- ZONE A URBANISER PAR UN PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL (ZUPAD)
- ZONE DE PLACE URBAINE (ZPU)
- ZONE AGRICOLE (ZA)
- ZONE FORESTIERE (ZF)

PLAN DU DOSAGE DES FONCTIONS

- FRONT DE RUE LE LONG DUQUEL LES BATIMENTS EXISTANTS OU A CREER PEUVENT CONTENIR UN ETAGE D'HABITATION EN MOINS QUE LE NOMBRE MINIMUM REQUIS
Mesure supprimée
- FRONT DE RUE LE LONG DUQUEL LES BATIMENTS EXISTANTS OU A CREER PEUVENT CONTENIR DEUX ETAGES D'HABITATION EN MOINS QUE LE NOMBRE MINIMUM REQUIS
Mesure supprimée

PLAN DU SITE

- SECTEUR SUBORDONNE A DES MESURES D'HARMONISATION AVEC UN ENSEMBLE URBANISTIQUE PROTEGE
- SITE ARCHEOLOGIQUE
Mesure nouvelle
Mesure déjà mise à l'enquête
Mesure supprimée
- ALLEE A MAINTENIR
Mesure supprimée

PLAN D'ATTRIBUTION DES DEGRES DE SENSIBILITE AU BRUIT

DEGRES DE SENSIBILITE

- DEGRE II
- DEGRE III
- DEGRE DE SENSIBILITE AU BRUIT A ATTRIBUER DANS LE CADRE D'UN PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL ET DONT LE PERIMETRE EST PROVISOIREMENT SUBORDONNE AU:
- DEGRE II

Mise à l'enquête publique du 30 OCT. 2002



EXTENSION DU PERIMETRE DE LA ZUPAD EN VIGUEUR

MODIFICATION DE LA LIMITE COMMUNALE ENTRE FRIBOURG ET SAINT OURS